



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

défense

Question au Gouvernement n° 3330

Texte de la question

EUROPE DE LA DÉFENSE

M. le président. La parole est à M. Stéphane Demilly, pour le groupe de l'Union des démocrates et indépendants.

M. Stéphane Demilly. Monsieur le Premier ministre, dans la nuit de vendredi à samedi, la France a connu l'horreur : l'horreur dans sa capitale, dans des quartiers où la vie, la fête et la jeunesse s'épanouissent dans tout ce qu'il y a de plus beau. La France a été frappée au cœur dans des lieux symboles de sa vitalité et de sa diversité culturelle et sociale. Notre groupe rend hommage aux victimes et s'associe naturellement à l'union nationale.

Ce drame appelle notre responsabilité collective. Il ne s'agit pas ici de se rejeter la faute, de se lancer dans une compétition de propositions miracle : ce serait indécent. Il s'agit d'apporter des réponses réalistes pour protéger les Françaises et les Français. Les premières propositions vont dans ce sens, monsieur le Premier ministre, mais il faut aller plus loin. Aux conflits armés qui se tiennent aux portes de l'Europe, nous devons apporter une réponse européenne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union des démocrates et sur quelques bancs du groupe Les Républicains.*) Comme l'a rappelé hier le président Vigier, le groupe UDI est convaincu qu'il faut mutualiser les moyens de la défense au niveau européen. Ce n'est qu'à cette condition que le pacte de sécurité pourra rimer avec le pacte de stabilité. La France ne peut plus agir seule, comme elle le fait actuellement en Centrafrique et au Mali.

Naturellement, la grande idée d'une Europe de la défense soulève de nombreuses questions, et j'entends déjà les conservatismes s'exprimer. Mais face à un ennemi nouveau, nous devons apporter des réponses nouvelles et collectives. Jean Monnet déclarait : « Ce qui est important, ce n'est ni d'être optimiste, ni d'être pessimiste, mais d'être déterminé. » Monsieur le Premier ministre, êtes-vous déterminé à prendre le leadership de cette Europe de la défense ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de la défense. Monsieur Demilly, vous avez raison, à ce moment de notre histoire, d'invoquer la nécessité du renforcement de l'Europe de la défense.

M. Pierre Lellouche. Combien de divisions ?

M. Jean-Yves Le Drian, ministre. C'est ce que j'ai fait, de mon côté, ce matin, à la réunion des ministres de la défense de l'Union européenne, qui m'ont fait part de leur solidarité et de leur émotion. Par ailleurs, comme cela

a été indiqué par le Président de la République hier, je les ai également saisis au titre de l'article 42, point 7 du traité de Lisbonne, eu égard à la catastrophe que nous avons vécue. Chacun des pays membres a soutenu ma proposition. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et du groupe écologiste.*) Une avancée est donc en cours tant sur le plan politique qu'en termes d'efficacité.

M. Pierre Lellouche. C'est une blague !

M. Jean-Yves Le Drian, *ministre.* J'aurai l'occasion d'en reparler prochainement.

Par ailleurs, la réunion des ministres de la défense a permis de progresser sur le plan du partage et de la mutualisation concernant trois opérations lancées à l'initiative de la France, qu'elle conduit actuellement, en particulier au Mali et en République Centrafricaine. On assiste, je crois, à un saut qualitatif, mais ce n'est que le début d'un renforcement qu'il nous faudra poursuivre avec votre soutien. La France sera à l'initiative et, j'en suis convaincu, l'Europe sera au rendez-vous. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, républicain et citoyen et sur quelques bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.*)

M. Paul Molac. Très bien !

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3330

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 novembre 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [18 novembre 2015](#)